

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2026-116
Occupation du domaine public
Rue Carnot

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU l'article L 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT la demande de Monsieur Olivier BARBIER;

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Olivier BARBIER est autorisé à réserver deux places de stationnement au droit du 22 rue Carnot, du lundi 1^{er} juin à 19h00 au mardi 2 juin 2026 à 12h00, en raison de son emménagement.

ARTICLE 2 : Des barrières de police seront fournies par le service LESRA et mises en place par Monsieur Olivier BARBIER qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes.

ARTICLE 3 : Monsieur Olivier BARBIER, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de la bonne exécution du présent arrêté.